

Chronique de l'éducation prioritaire 2003-2005

Depuis sa création en 1981, le dispositif d'éducation prioritaire a vécu des périodes de «vagues» ou de «souffles», entrecoupées de périodes de silence. Ainsi, à l'impulsion énergique du départ a succédé une période de latence, entre 1984 et 1989, puis à la relance de 1990 une période de silence entre 1993 et 1997 et, à nouveau, après la «grande» relance de 1998, plusieurs années de laisser-aller à partir de 1999.

■ Alain BOURGAREL

Ces vagues ont concerné les enseignants travaillant dans l'éducation prioritaire, un peu les organisations liées à l'Éducation nationale et fort peu l'opinion. En fait, le dispositif est resté pendant vingt années une affaire de spécialistes et les problèmes sous-tendus par l'existence des ZEP – l'inégalité de traitement entre les territoires, la part du local dans un système éducatif national et les moyens par lesquels on parvient à faire progresser le niveau scolaire d'une zone déshéritée – ont été traités en petit comité.

Aujourd'hui, l'alternance répétitive énergie/silence a disparu et les questions ne sont plus affaires de spécialistes. La captation de l'héritage des ZEP par d'autres départements ministériels, constatée en 2003 et 2004, le développement des débats sur l'égalité et la politique de la ville, les violences urbaines de l'automne 2005 ont rendu bien confus un dispositif déjà complexe par les objectifs qu'il s'était fixés : la réussite scolaire.

Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont envahi l'espace public, d'abord avec les conventions Sciences Po, puis à la suite des réponses apportées par Gilles de Robien aux violences urbaines de l'automne 2005. Qu'en ont retenu les Français? Probablement une image assez brouillée, mélangeant moyens supplémentaires, violences, immigration, assistant ici à une demande d'entrée en ZEP et là à une demande aussi insistante de sortie. Au fil de cette chronique, l'auteur revient sur des événements enchevêtrés mais dont le sens général peu à peu apparaît.

CAPTATION D'HÉRITAGE : L'ÉVOLUTION DES ANNÉES 2003-2004

Après l'abandon du champ de l'éducation prioritaire par Ségolène Royal sitôt les Assises nationales ZEP tenues en 1998, le dispositif s'est dévoyé par l'extension absurde du nombre de ZEP et la création des réseaux d'éducation prioritaires (REP), qui ont abouti à y inscrire finalement un élève sur cinq. Le sens même de dispositif dérogatoire et provisoire qui visait à permettre à l'Éducation nationale de remplir ses missions là où elle était gravement défaillante disparut du même coup. Depuis, il existe un magma de territoires très variés, regroupant à la fois des zones en déshérence où l'échec scolaire reste dramatique et un grand nombre d'autres où «l'école du peuple» fonctionne avec ses aléas. Il y a eu transformation de la nature même de l'éducation prioritaire, celle-ci devenant un large système de gestion de la partie du système scolaire où se trouve un peu plus que la moyenne des enfants d'ouvriers et d'employés.

La dilution d'un ensemble relativement cohérent de zones a changé les repères. Le sigle ZEP s'est réduit à un «sésame» pour obtenir des moyens. La revendication des enseignants du lycée professionnel de La Garenne-Colombes, en 2002, traumatisés par l'agression au couteau d'un professeur, a

été d'être inscrits en ZEP. La même cause et le même effet se retrouveront, hélas, en décembre 2005 à Étampes.

La période 1999-2003 a ainsi été caractérisée par une grande confusion. Avant l'été 2003, on ne décèle comme élément de réflexion ou d'information que le rapport Hébrard sur la mixité sociale, celui de Leydier/Mouchard-Zay/Mourlet sur les ZEP dans les grands projets de ville, publiés l'un et l'autre en 2002, celui de l'Inspection générale sur les politiques éducatives locales à caractère interministériel et celui de la Cour des comptes (« Les ZEP ne parviennent pas à compenser le handicap initial des publics défavorisés qu'elles accueillent »), publiés l'un et l'autre en avril 2003. Sur le plan de la recherche, les travaux d'Agnès Van Zanten (*L'École de la périphérie*, 2001) et les rencontres de la Ligue de l'enseignement sur « L'école et les territoires », par exemple, approfondissent les débats qui avaient eu lieu dans les années 1990. Dans l'opinion publique, pour cette période, la grande affaire aura été celle des conventions ZEP/Sciences Po. Outre l'entrée effective de quelques élèves de ZEP dans ce prestigieux institut, aura été posée publiquement la question du recrutement des grandes écoles. On notera aussi la volonté – continue depuis une dizaine d'années – de quelques rédactions comme celles du *Monde* et du *Monde de l'éducation* de traiter des ZEP : ainsi, une page entière du quotidien est-elle consacrée aux positions des candidats à l'élection présidentielle de 2002 sur ce sujet précis.

Ces événements assurent une montée progressive du débat public. Le ministre Xavier Darcos apporte, lui aussi, sa contribution lors d'un discours sur ce sujet à Béziers le 21 janvier 2003. Il reste néanmoins dubitatif : « Il faut assouplir l'éducation prioritaire » dit-il à l'Agence française de presse (AFP) ; « Les ZEP doivent être plus réactives », confie-t-il à *Maire-Info*, ajoutant dans *La Croix* que, après « un bilan des contrats de réussite, nous concentrerons les moyens sur les zones les plus difficiles ». Cependant, en pratique, rien ne se passe rue de Grenelle.

C'est alors qu'est publiée la loi du 1^{er} août 2003, « d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ». Les enseignants étaient en vacances et le titre ne semblait pas trop les concerner. Pourtant, c'est le premier texte législatif qui aborde directement leur travail quotidien, s'ils travaillent en ZEP : construite en dehors de l'Éducation nationale, cette loi marque l'irruption massive d'autres départements ministériels que l'Éducation natio-

nale dans les affaires éducatives du pays. Que les Affaires sociales se préoccupent de réussite scolaire est logique, mais cela ne peut se concevoir qu'en partenariat, au moins, avec l'Éducation nationale.

Le titre v de la loi, « Améliorer la réussite scolaire », concerne les établissements scolaires situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en fait des écoles et des établissements de ZEP et REP. Les dispositions indiquées sont précises, tant sur les objectifs (« une augmentation significative, d'ici à cinq ans, de la réussite scolaire ») que sur les modalités pratiques (par exemple, « une lettre de mission sera envoyée aux responsables ») et les dispositifs (« les procédures et cadres contractuels seront simplifiés dès 2004 »). Des indicateurs sont ensuite présentés. Le plus important, probablement, est la définition prévue par la loi-cadre qui « déterminera les enjeux stratégiques, les objectifs prioritaires et les moyens mobilisés » de chaque ZEP : ce cadre sera « fédérateur, regroupant tous les dispositifs existants dans et hors l'école, associant l'ensemble des partenaires concernés qui en détermineront localement les modalités ».

Le ministre de l'Éducation nationale, lui, ne semble pas au courant. Le 11 septembre 2003, il publie une circulaire sur les ZEP qui ne fait pas référence à cette loi. Ce texte, au contenu positif, au moins dans sa tonalité, restera absolument ignoré de tous. Seuls les coordonnateurs s'appuieront dessus pour tenter, ici ou là, d'obtenir le maintien de postes ou un peu de rigueur dans l'application des contrats de réussite (désormais appelés CRS – contrats de réussite scolaire) qui, en divers endroits, seront oubliés ou reniés par les autorités signataires elles-mêmes, les ZEP représentant pour elles des réserves de moyens en cas de pénurie.

L'été 2003 a donc marqué une sorte de tentative de « prise en main » de l'éducation prioritaire par d'autres ministères. Les ZEP n'étant plus prioritaires, si l'on peut dire, depuis 1999, dans l'Éducation nationale, il sera facile de l'extérieur de s'y intéresser et d'y régner.

La principale raison de cette évolution réside dans l'apparition de débats publics nouveaux qui envahissent les médias : celui sur la discrimination positive, celui sur le rapport Thélot et, dans une moindre mesure, ceux sur la laïcité, sur le collège unique et sur l'intégration. Il faut aussi ajouter l'irruption de la catégorie scientifique «enfants pauvres» dans notre pays, suite aux travaux du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) : le colloque du 1^{er} avril 2004 sur les questions scolaires permet à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) d'aborder les questions proprement scolaires dans ses analyses. Dans ce renouvellement du débat public, les politiques donnent leur opinion et diverses initiatives nouvelles apparaissent.

LE DÉBAT SUR LA DISCRIMINATION POSITIVE

C'est le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, qui ouvre le débat en novembre 2003 (*Le Figaro* du 25). Ce n'est pas un thème nouveau. Le Premier ministre avait même indiqué, peu de temps avant, que le président de la République «souhaitait que l'État fasse preuve de discrimination positive dans le choix de certains postes de haut fonctionnaire» (*Le Monde* du 23 septembre 2003). Mais Nicolas Sarkozy n'émet pas une opinion, il annonce la prochaine nomination d'un préfet musulman, qu'il justifie en disant que «la discrimination positive existe déjà».

Une période, non close à ce jour, voit beaucoup de monde intervenir. Beaucoup ajoutent à la confusion, d'autres clarifient. Parmi ces derniers, citons des journalistes du *Monde* : Piotr Smolar (article du 12 septembre 2003), Sylvie Kauffmann (6 janvier 2004), Sylvia Zappi (8 et 11 janvier 2004) et Philippe Bernard (24 janvier 2004); et ceux du *Figaro* : Éric Loret et Nicolas Barotte (25 novembre 2003).

En janvier 2004, l'Institut Montaigne publie un rapport sur «les minorités visibles», notion nouvelle en France (Sabeg et Méhaignerie, 2004). Yazid Sabeg et Laurence Méhaignerie y plaident pour une discrimination positive ethnique vigoureuse. Venant d'un institut lié au patronat, ce texte apporte au débat une analyse nouvelle de la situation française. Cependant, dans l'opinion publique, on confond toujours les différenciations territoriales (telles les ZEP) avec les discriminations positives qui portent sur les communautés ethniques, et l'éducation prioritaire est constamment citée comme «exemple» de la discrimination positive française. Deux livres paraissent au printemps sur ce thème (et avec quasiment le même titre) : une défense de la discrimination positive territoriale (Keslassy, 2004), et une étude internationale, d'ordre juridique (Calvès, 2004) : ils permettront d'y voir plus clair. En septembre 2004, Dominique Strauss-Kahn débat à la Sorbonne de cette question dans une intervention remarquable car, contrairement à la longue liste d'hommes politiques qui sont intervenus sur ce sujet depuis novembre 2003, il présente un rapport clair s'appuyant sur les travaux d'Éric Maurin, auteur du livre *Le Ghetto français* (2004), dont l'analyse apporte un nouveau point de vue sur la non-mixité sociale à tous les niveaux de la société. Les propos qui y sont tenus, cependant, pour ce qui concerne les ZEP, semblent contredire l'analyse générale.

En octobre, le débat continue et prend la forme d'un appel de personnalités pour «étendre la discrimination positive socio-économique à toutes les grandes écoles» (*Le Monde* du 19 octobre 2004); mais aussi de deux nouvelles prises de position :

- Patrick Weil propose que, par exemple, 5 % des meilleurs élèves de tous les lycées de France aient le droit d'accès aux classes préparatoires ou à Sciences Po, un système expérimenté aux États-Unis mais une idée totalement neuve en France (VousNousIls.fr du 29 octobre 2004), idée qui sera reprise dans les débats du congrès du PS en novembre 2005 et dans une proposition de loi en décembre 2005. Ces positions ne sont pas unanimes : Jean-François Amadiou par exemple attaque la signature par trente-cinq chefs d'entreprise de la Charte de la diversité, déclarant que la discrimination positive est injuste (*L'Express* du 1^{er} janvier 2004).

En une seule année, la forme française de l'égalité a fait irruption dans le débat public. Quand le Conseil d'État avait publié une longue étude sur cette question en 1995, peu de gens s'étaient sentis concernés : l'Observatoire des zones

prioritaires (OZP), pour sa part, avait organisé une réunion publique avec un conseiller d'État et mis en valeur les passages concernant la nécessaire adaptation des services publics aux différences territoriales dans la République. Il avait eu peu d'échos. Aujourd'hui, nul ne peut jouer un rôle médiatique dans le fonctionnement de la société française sans avoir une opinion déclarée à ce propos. Tous les intervenants dans ce débat depuis un an ont pris les ZEP comme exemple dans leurs démonstrations, que ce soit à bon ou à mauvais escient. Ainsi l'éducation prioritaire s'est-elle alors trouvée souvent malmenée.

• Un autre débat, plus restreint mais prometteur, s'amorce fin 2003 avec la publication d'une étude de chercheurs du Centre de recherche en économie et statistique (CREST) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sur le rapport entre effort financier et résultats scolaires dans certains collèges pendant des périodes limitées. Le rapport est présenté publiquement le 24 mars au ministère des Finances. Les ZEP à Bercy, voilà une nouveauté! L'OZP, entre autres, montre les limites d'une telle entreprise et les dangers d'une extrapolation des conclusions – le dispositif prioritaire n'a servi à rien pour ces collèges-là ces années-là – à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées ZEP et REP. L'affaire en restera là, pour le moment.

LA « RÉUSSITE SCOLAIRE » ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES »

Dans les derniers jours de 2004 est votée la « loi Borloo », traduction législative d'un plan dont le troisième pilier est intitulé « L'égalité des chances ». Il prévoit notamment « la rénovation de l'éducation prioritaire » et « la promotion de l'égalité des chances entre les territoires ». On est précisément dans le domaine de l'Éducation nationale, tout au moins dans un domaine partagé. Or l'Éducation nationale, là encore, ne semble pas en avoir été émue, bien que le premier signataire de la loi de 2003, François Fillon, soit devenu, entre-temps, le titulaire de la rue de Grenelle. Un autre département ministériel intervient à cette époque : le ministère de l'Intérieur. Le 21 novembre 2003, Nicolas Sarkozy annonce sur France 2 des mesures « en faveur de la sécurité dans les établissements scolaires des ZEP ». Le 17 janvier 2004, il reprend ce thème, dans *Le Parisien*, suite aux incidents survenus dans un collège de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), souhaitant « un policier en civil travaillant à l'intérieur même des établissements ». Deux jours plus

tard, il développe ce thème dans *L'Express* et relie ses propositions avec le débat sur la discrimination positive. Le 2 février, on ne parlera plus de policiers dans les collèges ZEP, mais, là encore, ce qui s'y passe n'est plus désormais seulement l'affaire de l'Éducation nationale.

Le 11 avril 2004, le plan Fillon d'intégration prévoit cinquante-neuf mesures dont la création, dans dix académies, de centres de préparation aux concours de la fonction publique dans les établissements en ZEP. Après le changement de gouvernement (Jean-Pierre Raffarin restant Premier ministre), les cartes sont redistribuées mais, on l'a vu, les fonctions semblent l'emporter sur les personnes. Le nouveau ministre de l'Éducation nationale reste à l'écart des travaux de la commission Thélot qui prépare son rapport après avoir fait travailler beaucoup de monde et, espérons-le, fait évoluer l'opinion publique sur les questions scolaires. Dès son dépôt officiel, d'ailleurs, le ministre prend officiellement ses distances avec le rapport.

C'est le nouveau ministre des Affaires sociales qui annonce que, dans le « bleu » du budget, les crédits pour les ZEP seront augmentés (*Le Monde* du 1^{er} juillet 2004) et qu'il « mettra en place les équipes socio-urbaines qui renforceront le personnel éducatif ». Il va même plus loin en annonçant qu'il créera « 750 équipes de réussite éducative (ERE) » qui « aideront les enfants en grande difficulté au sein des 900 zones et réseaux d'éducation prioritaires ». Il ajoute encore : « Une trentaine d'internats de réussite éducative et des pôles d'excellence éducative dans 150 collèges de quartiers difficiles » seront créés.

CROC et ERS? Ces sigles intéresseront peut-être bientôt les enseignants de ZEP. Ils ont été inventés au ministère de l'Intérieur pour le premier, et au ministère des Affaires sociales pour le second. Vingt-quatre ZEP auront un CROC (cellule de renseignements opérationnels et de coopération) et 750 une ERS (équipe de réussite scolaire) : les ministres correspondants le disent (*Le Parisien* du 2 juillet 2004 ; *Voilà* du 16 juillet 2004).

Le ministre de l'Éducation nationale ne semble pas embrayer sur les déclarations de ses confrères. Il envisage de son côté que soient créées des APV, « affectations à caractère prioritaire justifiant une valorisation » (VousNousIls.fr 18 septembre 2004), pour les ZEP et d'autres postes « sensibles », créant ainsi un certain émoi parmi les professeurs ayant passé un contrat de type PEP IV qui craignent d'être trahis par leur employeur.

La balle retourne dans l'autre camp par une invitation de Jean-Louis Borloo aux préfets, le 30 septembre 2004, à « associer l'Éducation nationale aux comités de pilotage de la cohésion sociale ». Les ERS s'appelleront CRE (il s'agit, ici, des contrats de réussite éducative) et, devant le directeur des enseignements scolaires du ministère de l'Éducation nationale, on annonce que les Affaires sociales donneront « 500 000 euros par ZUS ou par ZEP afin d'agir pour accompagner les élèves en grande difficulté ». Pour cela, chefs d'établissement, professeurs, caisses d'allocations familiales doivent se mobiliser sur le terrain au sein d'une structure ayant la personnalité morale comme des caisses des écoles ou des établissements publics locaux.

Enfin, le lendemain, l'Éducation nationale annonce qu'elle va s'impliquer dans le Plan de cohésion sociale (AEF du 1^{er} octobre 2004) : Délégation interministérielle à la ville (DIV) et Direction des enseignements scolaires (DESCO) doivent travailler ensemble. Claire Brisset, défenseuse des enfants, Catherine Vautrin, secrétaire d'État, Claude Brévan, déléguée interministérielle à la Ville, Patrick Gérard, directeur de la DESCO au ministère de l'Éducation nationale, tout le monde se rejoint, et même Jacques Chirac qui appelle à un « engagement collectif sans précédent » sur ce sujet et au « respect des objectifs fixés ».

Les forces économiques sont invitées à s'associer à l'effort : France-Télévision recrute des jeunes issus de ZEP (*Le Monde* du 21 octobre 2004), Xooloo, société assurant la sécurisation d'accès à Internet, passe une convention pour les ZEP avec François Fillon (*Infos.com* du 13 octobre 2004). Microsoft avait fait de même pour la fourniture de logiciels presque gratuits aux ZEP au printemps 2004. Le débat sur l'accès des jeunes de ZEP aux grandes écoles reprend et Yazid Sabeg relance ses propositions de discrimination positive pour l'embauche des minorités visibles dans les entreprises et l'expérimentation de nouvelles formules de gestion des établissements scolaires en ZEP (*Le Point* du 14 octobre 2004). L'ESSEC et la conférence des présidents de grandes écoles affirment leur volonté d'aider les élèves de ZEP (*Libération* du 23 septembre 2004). Le débat continue.

Tout ce brassage d'idées et de projets concernant les ZEP, sans précédent, reste, pour le moment, éloigné des acteurs de ZEP. Seul le rapport Thélot, qui a couvert l'ensemble de l'année scolaire 2003-2004, semble avoir eu un impact. Cependant, même si l'auteur du rapport est véritablement préoccupé par la situation des ZEP, celles-ci restent peu évoquées dans le texte final. Sans doute estime-t-il que l'évolution générale du système éducatif qu'il prône permettra aux ZEP d'en profiter.

L'éducation prioritaire se trouve, à l'automne 2004, dans une situation nouvelle : le principe d'égalité – d'équité, si l'on préfère – qui a présidé à sa création est sujet à débats publics ; son pilotage est sujet à débats entre plusieurs départements ministériels et entre ceux-ci et les collectivités locales ; des forces économiques se sentent concernées par les ZEP ; l'enseignement supérieur sélectif cherche à avoir des élèves de ZEP.

Mais l'éducation prioritaire reste sans pilote rue de Grenelle et la vie dans ces territoires va comme elle peut : ici, des efforts payent et des élèves s'en sortent malgré une situation sociale difficile ; là, c'est le fatalisme ambiant et l'on se décharge sur « l'absence de moyens » pour expliquer ses propres défaillances.

LES LOIS BORLOO ET FILLON

Deux lois en une seule année scolaire (2004-2005) pour les élèves de ZEP: la première, «loi de cohésion sociale» concerne l'ensemble des ZUS, donc les ZEP en premier lieu, et comporte trois volets: emploi, habitat et réussite scolaire. On est donc dans le vif du sujet. La seconde concerne l'ensemble du système éducatif et traite fort peu des ZEP, le rapport annexé qui prévoyait quelques mesures spécifiques ayant été invalidé par le Conseil constitutionnel.

Sur le terrain, on continue à signer des contrats de réussite scolaire: on prévoit que, en décembre 2004, tout devra être terminé. Cette échéance bouscule les retardataires et la vérité oblige à dire que, bien souvent à ce moment, des contrats seront établis et signés sans même que ceux qui doivent les appliquer quotidiennement dans leur classe ne les aient lus avant ni adoptés après.

La fin de l'année 2004 verra paraître *l'Enquête sur les nouveaux enseignants*, de Patrick Rayou et Agnès Van Zanten, et le rapport d'Azouz Begag sur *La République à ciel ouvert*. Mais c'est surtout la publication du rapport de l'Observatoire national des ZUS (ONZUS, 2004) qui marquera la période: pour la première fois, des informations précises sont données sur les zones urbaines sensibles, dont la carte est fort proche de celle des ZEP. Les données proprement scolaires ne sont pas nouvelles, puisque l'on retrouve celles déjà apportées par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), le service statistique de l'Éducation nationale. Mais il y a un ensemble de données sociales inédit dans son rassemblement et sa présentation.

Pendant tout le printemps 2005, les débats sur les enjeux de la loi Fillon et la mise en œuvre de la loi Borloo remuent l'opinion publique et alimentent la réflexion. Les *Cahiers pédagogiques* (Watrelet et Zakhartchouk, 2005) reçoivent François Dubet à propos de son ouvrage *L'École des chances. Qu'est-ce qu'une école juste?*, tandis que cinquante grandes écoles s'engagent, comme la Conférence des présidents d'université, dans une charte destinée à faciliter l'accès aux grandes écoles et aux troisièmes cycles universitaires pour les jeunes issus de milieux populaires. De son côté, Richard Oswald, conseiller technique de Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, déclare à l'OZP que cinquante villes sont prêtes à créer des ERE, les équipes de réussite éducatives de la loi de cohésion sociale.

Le ministre de l'Éducation nationale laisse le terrain libre à ses collègues pour l'éducation prioritaire. Mais pas tout à fait... Le 20 janvier, lors de la signature de la Charte de l'accès à l'excellence pour les élèves de ZEP, il tient un discours prémonitoire quand on connaît la suite des événements, en février et, surtout, à l'automne 2005: «Où va un pays qui dit à ses jeunes que la société est bâtie en leur nom mais les laisse à la porte? Ce pays est condamné au déclin et à la révolte!» Pourtant, en pratique, ministre et recteurs ne parlent pas des ZEP, le pilotage n'existe pas, sauf localement quand des acteurs de terrain assument leurs responsabilités.

Les contrats de réussite scolaire continuent à être utilisés, de temps à autre, comme des réservoirs de moyens pour subvenir à d'autres nécessités. Le manque de pilotage et le désintérêt continu pour le quotidien des ZEP le permettent. À Paris, les annonces de janvier de maintien des postes en ZEP sont démenties par d'autres annonces au printemps. Cependant, on constate que certains acteurs ont lu les engagements réciproques et veulent les faire respecter. Un mouvement dans l'académie de Poitiers, très localisé mais largement soutenu dans le pays, montrera qu'il ne sera pas toujours possible de continuer ainsi. Un 22^e contrat est signé le 4 février dans l'académie de Montpellier.

L'académie des sciences félicite une école de ZEP, à Meaux, pour son travail réalisé dans le cadre de «La main à la pâte». Cet excellent dispositif, initialement destiné aux ZEP, a très vite été récupéré par des écoles privilégiées. Tant mieux pour elles, mais on regrette que tous les efforts n'aient pas été faits pour développer d'abord dans ces zones de si bonnes pratiques pédagogiques (et les formations continues qui y sont liées).

Le mouvement lycéen va remuer l'ensemble du pays de février à avril. Il ne sera pas spécialement important dans les ZEP ; celles-ci seront concernées par les revendications des principales organisations de lycéens : le bon fonctionnement de l'éducation prioritaire est un objectif de ces luttes, ce qui surprend les observateurs. Dans le relevé de conclusions du 14 avril, les zones « difficiles ou socialement défavorisées » devront être « prioritairement pourvues d'assistants pédagogiques ».

Les débats sur la loi Fillon entraînent, le 15 février, une déclaration commune de nombreuses organisations dont la Confédération syndicale des familles (CSF), la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) demandant, notamment, la redynamisation des ZEP. Cet appel et bien d'autres déclarations ne provoqueront pas de développements dans le texte de loi présenté au Parlement. Deux lignes seulement y sont consacrées. Jean-Marc Ayrault, à l'Assemblée nationale, et Annie David, au Sénat, sont parmi les principaux opposants au texte, le premier pour le PS, la seconde pour le PCF. Mais ce sont les amendements proposés par Yvan Lachaud, pour l'UDF, qui feront prendre en compte certaines préoccupations pour les ZEP de ce groupe politique dans le texte qui sera finalement voté à la fin mars.

Dans l'édition, un ouvrage de Carole Diamant, bien que mis en valeur par *Le Monde*, paraît sans beaucoup de bruit : *École, terrain miné* apporte un témoignage et une réflexion d'un professeur de ZEP beaucoup plus approfondis que ce qu'il nous avait été donné à lire ces dernières années, c'est-à-dire rarement du bon, souvent du futile et quelquefois de l'inacceptable. Sur le plan universitaire, Nathalie Mons, pour l'Institut de recherche sur l'éducation de Bourgogne (IREDU), publie un article sur l'évaluation des politiques de différenciations dans différents pays. Des clés pour repenser l'éducation prioritaire s'y trouvent, dont la nécessité de « garde-fous nationaux » pour « éviter d'aggraver les inégalités de performances entre établissements et de renfor-

cer les inégalités sociales ». Enfin, sollicité par ses adhérents depuis quelques mois, l'OZP publie sur son site une analyse critique de François-Régis Guillaume du rapport du CREST-INSEE publié fin 2003 et présenté en mars 2004.

L'Agence nationale de rénovation urbaine, créée par la loi du 1^{er} août 2003, s'intéresse désormais aux questions scolaires. Son comité d'évaluation estime, le 18 avril, qu'il faut « impulser une dynamique éducative en dérogeant à la carte scolaire dans les quartiers. Un enfant résidant dans un quartier prioritaire devrait avoir la possibilité d'être scolarisé en dehors de celui-ci et en aucun cas effectuer l'ensemble de sa scolarité dans le quartier ». On s'en souviendra quelques mois plus tard.

Dans l'opinion publique, si l'on reparle des effectifs par classe, c'est surtout le rapport de Martin Hirsh qui envahit les médias. Joliment intitulé *Au possible nous sommes tenus*, émanant de la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté » installée par le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, à la suite du rapport du CERC de 2004 sur les enfants pauvres, ce rapport fera grand bruit... pendant quelque temps. Il y est indiqué qu'il faut « investir en faveur des ZEP, y compris en révisant les conditions de détermination de la carte scolaire » ; et, plus loin, qu'il faut « faire porter prioritairement l'effort de prévention dans les zones qui en ont le plus besoin ».

Le mois de mai restera dans l'histoire celui du référendum sur l'Europe. Le texte proposé stipule dans son article III-220 que l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions sera réduit, mais les débats ne portent pas sur ce détail. La Caisse nationale d'allocations nationales (CNAF) étudie néanmoins à ce moment le lien entre « pauvreté infantile et disparités territoriales » et souhaite des « mesures particulières » pour les territoires où sont regroupés les plus pauvres. On trouve des informations précises à ce sujet dans la *Géographie de l'école* (DEP, 2005) qui paraît alors, avec un chapitre traitant de l'éducation prioritaire.

Dans les ZEP et les REP, on découvre avec intérêt que les ZEP de Paris travaillent en ALEM. Sous ce curieux sigle se cachent les ateliers lecture expression mathématique qui montrent qu'à Paris aussi, maintenant, on innove dans les ZEP. On apprécie aussi la repartition de *Réseau Coordo* que publie le centre Alain-Savary (INRP). Les coordonnateurs, justement, retrouvent une existence dans l'actualité réglementaire d'où ils avaient disparu depuis quatre ans : une

lettre du ministère adressée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie en mars 2005 envisage la mise en œuvre des ERE Borloo (les équipes de réussite éducative, constituées en application du dispositif de réussite éducative) avec la participation des corps d'inspection, les personnels de direction, les coordonnateurs ZEP-REP et les directeurs d'école. Les coordonnateurs apprécient ; mais, dans les mois suivants, ils ne seront plus cités.

NOUVEAU GOUVERNEMENT, NOUVEAU MINISTRE, NOUVEAU DISPOSITIF

Le 9 juin, dans son discours d'investiture, Dominique de Villepin annonce qu'il se saisit du problème de l'éducation prioritaire et, tout de suite, précise qu'il ne se contentera plus d'« une seule logique de territoires ». Dès ce moment, les protagonistes changent. Après le silence des trois ministres précédents de l'Éducation nationale, Gilles de Robien reprend le sujet, mais ce sera dans un concert parfois harmonieux, parfois discordant, avec un acteur déjà connu : Jean-Louis Borloo ; et plusieurs nouveaux : le ministre de l'Intérieur (Nicolas Sarkozy retrouvant ce poste), le secrétaire d'État à la promotion de l'égalité des chances, Azouz Begag, et d'autres membres du gouvernement encore, bien sûr le Premier ministre et même le président de la République. Chacun interviendra dans le débat sur les ZEP. Un décret publié au *Journal officiel* et une circulaire de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) préparent l'installation des équipes de réussite éducative : là, on parle des élèves de tous âges à partir de l'école maternelle.

Dans l'opinion publique, on s'intéresse surtout aux lycéens de ZEP. Jacques Chirac parle de ces derniers le 23 juin devant la nouvelle Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ; Azouz Begag, nouveau ministre, aussi ; Nicolas Sarkozy enfin, dès le 10 juin. Ce dernier présente des propositions devant son parti qui entraînent une réponse de l'OZP : « L'éducation prioritaire est revenue dans le débat politique. Il ne faudrait pas qu'elle serve seulement, par son caractère symbolique fort, à permettre aux dirigeants politiques d'adopter une posture "sociale" sans que soient tirées les leçons de vingt-cinq ans d'expérience et sans écouter ceux qui se sont investis sur le terrain. » L'OZP demande que l'ancrage territorial reste la base de l'éducation prioritaire et que des solutions beaucoup plus radicales que les ZEP actuelles se conjuguent, dans un petit nombre de territoires en déshérence, avec une approche individualisée.

L'Observatoire tient à réagir en particulier à l'une des propositions émises sur ce sujet par le ministre de l'Intérieur : « mettre les meilleurs professeurs en ZEP et les payer en conséquence » ; il relève pour sa part, dans un long développement, que les « meilleurs professeurs » dont les ZEP ont besoin ne sont pas nécessairement ceux qui ont réussi dans un environnement privilégié. Ce sont ceux qui ont développé une autre manière d'enseigner en travaillant en équipe avec leurs collègues, en s'investissant dans des projets pédagogiques, en complétant leur formation, en assumant un rôle éducatif, en nouant des relations avec les familles. L'exemple des indemnités accordées actuellement aux personnels en ZEP montre que ce n'est pas en leur attribuant des avantages financiers que l'on pourra rassembler dans ces zones de tels professeurs, surtout si l'action se concentre sur les territoires les plus difficiles, mais en leur accordant ce qu'ils demandent, c'est-à-dire du temps pour travailler en équipe, concevoir des projets, assurer un suivi pédagogique des élèves, rencontrer les familles et les partenaires du milieu environnant, et un accompagnement dense pour maintenir et développer leur qualification.

L'OZP conclut en assurant que « l'affectation dans les établissements les plus difficiles, surtout pour l'encadrement, doit se faire avant tout sur la base de l'adhésion à un projet pédagogique. » La FCPE exprime son « complet accord ».

La relance des ZEP est sur les rails, avec quelques ajustements sémantiques : Jacques Chirac préfère « l'égalité des chances » à la « discrimination positive » de Nicolas Sarkozy, celui-ci choisissant maintenant « l'égalité réelle » ; et Dominique de Villepin parle désormais de « mérite ».

De son côté, Yazid Sabeg, pour que l'on cesse de parler de « quotas », prône « l'action positive », tandis que Jean-Louis Borloo organise la « réussite éducative ». Certes, il s'agit de concepts portant sur des sujets différents, mais, dans l'opinion publique, on s'y perd un peu.

Juin se termine par le drame de La Courneuve où le jeune Sidi-Hamed, 11 ans, est tué d'une balle perdue lors d'un affrontement entre bandes rivales. Ce fait divers tragique entraînera une déclaration du ministre de l'Intérieur sur la nécessité de «nettoyer au Kärcher» la cité, expression diversement commentée. Nicolas Sarkozy reviendra trois fois sur place et annoncera que deux collèges de cette ville seront placés en ZEP à la rentrée scolaire. À Matignon, de bons élèves de ZEP sont reçus en présence de Gilles de Robien et d'Azouz Begag. L'éducation prioritaire est toujours un domaine partagé avec le Premier ministre – ce qui est normal –, avec le ministère de la Cohésion sociale – ce qui se conçoit – et avec celui de l'Intérieur – ce qui reste préoccupant.

La rentrée scolaire 2005 marque enfin le signe que l'on attendait depuis cinq ans : la reprise en main de l'éducation prioritaire par le ministre qui en est le premier responsable. Alors que Jean-Louis Borloo poursuit la mise en place des équipes de réussite éducatives par la création de groupements d'intérêt public (GIE) en août, Gilles de Robien dévoile, le 25 du même mois, un programme intitulé «Relever le défi de l'égalité des chances en ZEP-REP». Il y est d'abord question d'expérimentations autour d'un «projet de zone», expression que l'on croyait oubliée depuis 1998 et que l'on retrouve avec plaisir. Ces expérimentations porteront surtout sur l'organisation, les méthodes et les innovations pédagogiques et viseront à «identifier les conditions nécessaires» [à la réussite scolaire des élèves de ZEP].

On sait, depuis le rapport Moisan-Simon de 1997, quels sont les «déterminants de la réussite scolaire en ZEP». Peut-être les choses ont-elles un peu évolué, toujours est-il que cette mesure est bien acceptée. L'OZP publie un communiqué titré : «Oui à des expérimentations en ZEP, sur la base des acquis et en traitant aussi l'ensemble des problèmes de l'éducation prioritaire».

D'autres mesures sont annoncées, dont la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) issus de la loi Fillon et remplaçant les programmes personnalisés d'aide et de progrès (PPAP) qui commençaient à donner des résultats dans le premier degré. Plus intéressant, il est prévu que des équipes volontaires seront appelées à élaborer des projets pédagogiques et éducatifs dans le cadre des expérimentations. La constitution de telles équipes – la procédure n'est pas précisée – est un événement : on sait depuis longtemps, grâce à la recherche pédagogique, l'importance capitale de ces équipes volontaires centrées sur un projet. Jamais, jusqu'à ce jour, on n'était entré dans la mise en œuvre. Cette fois-ci, ce n'est encore qu'une annonce, mais il semble que l'on avance. Enfin, il est prévu que les inspections générales analyseront la situation de l'éducation prioritaire au cours de l'année scolaire 2005-2006.

L'OZP, pour sa part, se réjouit du mandat donné aux inspections générales mais s'inquiète du sort des ZEP qui ne pourraient assurer l'élaboration de tels projets expérimentaux : celles qui sont capables de le faire sont, bien entendu, déjà en mesure d'agir efficacement pour la réussite de leurs élèves, alors que celles qui se trouvent le plus en difficulté ne pourront saisir cette chance.

Malgré cette avancée, la presse continue de souligner le partage des responsabilités éducatives entre les ministres et *Libération* titre, le 28 août : «Borloo, trésorier de l'Éducation nationale.» Gilles de Robien, de son côté, reprend une proposition du ministre de l'Intérieur et déclare, le 31 août, qu'un «système de gratification pourrait permettre [aux professeurs de ZEP] d'accélérer fortement leur carrière». Mais, on le verra bientôt, les titres de la presse ne font pas dans la nuance.

La rentrée du ministre de l'Éducation nationale se fait dans une ZEP à Marseille : «Les ZEP, c'est une formidable idée dont je suis un farouche partisan» dit-il, en réponse à son collègue de l'Intérieur qui avait demandé «le dépôt de bilan des ZEP». Le Premier ministre, lui aussi, visite une ZEP, à Amiens, pour l'anniversaire de ses cent jours à la tête du gouvernement. Azouz Begag présente son opération «collèges ciblés» pour une vingtaine de «collèges de relégation» et s'intéresse à l'accès des jeunes de ZEP à des stages en entreprise.

UNE PETITE BOMBE DANS LES MÉDIAS

C'est alors que la bombe, si l'on ose dire, explose. *Libération* titre en première page, le 16 septembre, « ZEP, zones d'échec prolongé » et, en page intérieure : « Le dégoût des enfants de la zone ». Si l'article d'Emmanuel Davidenkoff est argumenté et nuancé, l'effet des titres porte largement chez les acteurs de ZEP. Qu'y avait-il donc de nouveau ce 16 septembre ? La revue de l'INSEE, *Économie et Statistique*, publie le rapport 2003 du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), présenté en mars 2004, analysant des situations de 1982 et 1990 (Bénabou R., Kramarz F. et Prost C., 2005).

« Pas de résultat significatif » conclut l'étude. Cette phrase seule plutôt que l'étude complète semble alors avoir été lue par beaucoup. De très nombreuses prises de position apparaissent de tous côtés, pour démolir les ZEP comme pour les défendre (même Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire participent à leur défense). Cependant, deux excellentes notes critiques sont publiées, la première dans la revue de l'INSEE elle-même, par Marc Gurgand, et, sur le site de l'OZP, par François-Régis Guillaume (dont on retrouve dans ce numéro de *Diversité* une contribution).

La bombe aura explosé seule, aucune autre étude n'apporte de confirmations en ce sens. Quelques jours après, le journaliste de *Libération* reprend la question avec plus de nuances encore, mais l'opinion publique retiendra que « les ZEP ne servent à rien ».

« L'État continuera à veiller sur l'égalité territoriale » annonce le Premier ministre le 25 septembre. Il était en effet nécessaire de le réaffirmer, la mise en place du plan Borloo, centré sur les individus, provoquant diverses inquiétudes. Ainsi, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV) estime qu'en visant « quasi exclusivement le traitement individuel, [les mesures du plan Borloo] posent de véritables questions de fond et d'articulation avec les dispositifs existants ». Azouz Begag veut alors lancer un apprentissage du chinois dans les vingt collèges dont il a déjà parlé, cette langue étant celle des « dix années à venir ».

Alors qu'Agnès Van Zanten publie avec Brigitte Darchy-Koechlin un article sur la manière dont les autres pays démocratisent l'enseignement (Van Zanten et Darchy-Koechlin, 2005) et que Georges Felouzis publie avec d'autres un retentissant *Apartheid scolaire* sur les ZEP du Bordelais, le Parti socialiste s'engage dans son congrès de novembre et voit fleurir les propositions sur les ZEP, parmi lesquelles on trouve des idées originales et réalistes, mais aussi des slogans sommaires.

Les acteurs de ZEP suivent les débats publics sur l'éducation prioritaire et apprécient, en général, que leur ministère, après tant d'années de silence, ait des projets à leur sujet. Ils restent néanmoins globalement réservés puisque, dans la pratique, rien n'a encore changé. De plus, le discours est contradictoire : on ne veut plus raisonner en termes de territoires, disent en chœur tous les ministres, mais c'est bien à travers les ZUS, donc des territoires, que l'on veut agir, et c'est bien à la réforme des ZEP, donc des territoires, que l'on s'attaque. Dans ce contexte, un élément très positif apparaît le 29 septembre : le centre Alain-Savary, centre national de ressources pour l'éducation prioritaire de l'INRP, chargé du lien entre la recherche et les praticiens, publie un nouveau numéro de son bulletin *X.Y.ZEP*. Ce centre créé en 1993, qui a eu une vie mouvementée, souffrant essentiellement du manque de moyens et de stabilité de ses équipes, se trouve enfin, à la rentrée 2005, dans une situation opérationnelle nouvelle et efficace, dans des locaux neufs, de surcroît.

Le mois d'octobre 2005 commencera dans la continuité : un témoignage de professeur de ZEP à Grigny dans *Libération* du 18 octobre (il y en a régulièrement dans la presse, mais nous citons celui-ci à cause de sa qualité et de sa hauteur de vue), une observation incisive de Pierre Beckouche sur les ZEP de Paris dans *Thema CNRS*, des précisions apportées par le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État à la promotion de l'égalité des chances sur les « collèges ciblés » qui devraient

être au nombre de trente et sur l'opération « Objectif stages » qui devraient voir des entreprises signer des conventions avec les établissements scolaires en ZEP. Des réflexions, aussi, dans le supplément Économie du *Monde*, d'Éric Maurin et d'Antoine Reverchon, sur l'élitisme républicain et sur le rôle de l'école dans la sélection sociale. Une brochure, enfin, de l'UNSA, énonce « 15 clés pour changer l'école », l'une de ces clés étant la réforme des ZEP.

DES VIOLENCES URBAINES QUI ÉTENDENT ET ACCÉLÈRENT LES PROCESSUS EN COURS

Le mois d'octobre, on le sait, finira dans la rupture, en raison du développement de très graves violences urbaines. Celles-ci amènent l'ensemble du corps social à se poser des questions nouvelles pour lui, même si elles sont anciennes pour les professionnels concernés : « Quelle politique de la ville ? » et « Quelle éducation prioritaire ? » Le lien avec l'école, en effet, a tout de suite été fait, non seulement parce que des écoles maternelles sont incendiées, mais aussi parce que l'on constate que, au-delà des discriminations dénoncées, du chômage condamné, il y a aussi une remise en cause des processus de formation, d'éducation et d'insertion.

La liste des quartiers où des violences urbaines ont eu lieu n'a pas été publiée. On s'en tiendra donc à une approximation pour dire, avec toutes les réserves d'usage, que la plupart des lieux des violences se situaient en ZEP ou en REP. C'est, tout au moins, ce qui apparaît au lendemain du week-end du 5-6 novembre, point culminant. Le 9 novembre, devant le Parlement, le Premier ministre déclare : « Je voudrais insister sur l'enjeu majeur pour notre République : l'éducation. » Il poursuit : « Je veux renforcer le soutien scolaire aux élèves en difficulté. Cela passe par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire : j'ai demandé à Gilles de Robien de me faire des propositions dès le début de l'année prochaine. »

Cette fois, il s'agira bien de « relance ». Les expérimentations du mois d'août sont mises de côté (mais pas supprimées toutefois) et on ajoute, mais pour l'ensemble du système scolaire et non pour les seules ZEP, l'apprentissage à 14 ans et d'autres mesures dont certaines concernant les parents d'élèves (qui semblent être, de fait, ceux de ZEP).

Dès lors, on voit d'une part les organisations syndicales et les mouvements pédagogiques s'enflammer à propos de l'apprentissage précoce – c'est en effet la première fois depuis 1882 et l'instauration de l'obligation scolaire que l'on prévoit une scolarité raccourcie –, d'autre part le ministre de l'Éducation nationale reprend immédiatement la balle pour les ZEP. Il n'attend pas le rapport des inspections générales du mois de juin, ni même la date butoir de janvier fixée par le Premier ministre : c'est très rapidement qu'il engage de multiples contacts pour mettre au point une relance qu'il veut large.

Le débat qui se poursuit dans tous les médias sur les raisons des violences urbaines est alimenté par le second rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS, 2005). Les données que le premier rapport avait apportées sont actualisées et développées. On sait désormais que les informations sur les ZUS ne sont plus à pêcher en divers endroits : elles sont rassemblées là et l'Éducation nationale y apporte sa part. Il apparaît donc que toute réflexion sur l'implantation des ZEP trouve là le premier outil actualisé.

Violences urbaines, politique de la ville, apprentissage précoce, on en oublie la recherche et, par exemple, la publication du livre de Daniel Thin et Mathias Millet, *Ruptures scolaires* (Thin et Millet, 2005). Des débats sont engagés dans *Libération* et dans *Le Monde* avec Éric Maurin, Jean-Pierre Le Goff, Pierre Rosanvallon, Emmanuel Todd. Les ZEP sont réexaminées. Le Goff souhaite que l'on tire les leçons des ZEP et que l'on ne pense pas uniquement à l'argent mais aussi à la rencontre entre différentes catégories sociales. Luc Bronner, pour le quotidien du soir (*Le Monde* du 22 novembre 2005), dresse un tableau magistral des problèmes qui se posent pour la relance des ZEP : le budget alloué à l'éducation prioritaire, la carte des ZEP et l'affectation des professeurs.

Le mois de novembre 2005, aussi important pour les ZEP, se termine par le congrès du PS qui, sur ce sujet précis, n'indique dans ses objectifs que la limitation à quinze élèves par classe. Chacun sait l'impossibilité budgétaire d'une telle mesure si l'on garde l'actuelle carte scolaire, mais il n'est pas pour autant envisagé de réduction de la carte, ce qui amène, trois jours plus tard, Dominique Strauss-Kahn à préciser, en son nom propre, qu'il y aura une diminution du nombre des zones prioritaires.

DÉCEMBRE 2005 : LA TROISIÈME RELANCE DES ZEP

On avait connu février 1990 et septembre 1997 : il y aura désormais décembre 2005. Les choses vont vite. Le 1^{er} décembre, Dominique de Villepin détaille dans une longue conférence de presse son plan pour renforcer l'égalité des chances autour de deux leviers, l'emploi et l'éducation.

Parmi les mesures qu'il annonce pour ce second levier, « le renforcement de l'éducation prioritaire, passant par une remise à plat et un meilleur ciblage de la carte des ZEP, la réforme de la formation des enseignants de ZEP » et diverses autres mesures parmi lesquelles la réapparition des expérimentations. Le nombre de collèges que l'on pourrait soutenir particulièrement – ils étaient vingt en juillet et trente en septembre – monte à cent trente, auxquels on ajoute vingt lycées. L'échéance annoncée n'est plus janvier 2006, mais le 15 décembre.

Ces annonces en provoquent d'autres. Dès le 2 décembre, le ministre de l'Intérieur redit qu'il faut « déposer le bilan des ZEP » et le directeur de Sciences Po dévoile un projet de « lycée d'élite en banlieue » qu'il concoctait depuis quelque temps en partenariat avec des élus de la Seine-Saint-Denis et la région Île-de-France. Philippe Meirieu estime qu'il « est urgent de donner des moyens aux enseignants des ZEP pour développer des pédagogies centrées sur la culture, permettant aux élèves de retrouver des racines et de s'exprimer dans le domaine de la créativité ». Il publie, avec d'autres, un texte qui sera largement lu, « Le grand renoncement », à propos de l'apprentissage à 14 ans auquel est liée la réforme des ZEP. Diffusé à partir du 6 décembre, ce texte sera publié par *Libération* le 6 janvier 2006.

Thomas Piketty, qui semble se spécialiser, dans la presse, sur les questions d'effectifs d'élèves par classe, analyse la situation des ZEP et conclut que leur problème « n'est pas leur existence mais leur non-existence ». Il exprime là une

idée qui va son chemin : depuis vingt-cinq ans, on n'a pas réellement mis en place les ZEP d'Alain Savary.

Après Luc Bronner, c'est Martine Laronche, dans *Le Monde*, qui dresse un tableau des débats et des enjeux de la relance des ZEP : « Le gouvernement parviendra-t-il à mener à bien ce chantier ? » Du côté du ministre de l'Éducation nationale, on répond en termes de patience et de longueur de temps. Ce sera, doit-on penser, la réponse à la force et à la rage.

Le ministre est tout de même pressé. Avec deux jours d'avance, il annonce une série de propositions. Le 13 décembre, il fait un discours sur l'avenir de l'enseignement prioritaire dans notre pays et présente un large éventail de mesures. Dans les ZEP de France, on se dit que, cette fois-ci, les recteurs et les inspecteurs d'académie, majoritairement muets sur ce sujet depuis 2000, vont enfin redécouvrir l'éducation prioritaire.

L'importance du train de mesures va surprendre. On y retrouve presque tous les thèmes abordés depuis 2003. Ils sont enchâssés dans le plan pour l'égalité des chances du Premier ministre et accompagnés des mesures de la loi Borloo qui continue doucement sa mise en place. « Mort programmée des ZEP » pour le SNES, qui publie alors dix-sept propositions pour une vraie relance des ZEP ; attitude plus ou moins nuancée pour les autres organisations syndicales et associations pédagogiques. Le lendemain, on constate une nouvelle offensive du ministre de l'Intérieur contre les ZEP dans *Libération*, le silence à l'UDF, le refus au PS et la condamnation au PCF. Personne ne se satisfait de la situation de l'éducation prioritaire depuis l'extension absurde de 1999, mais la voie choisie rue de Grenelle ne recueille aucun appui. L'OZP, toutefois, salue le courage du ministre pour avoir repris le dossier, approuve un certain nombre de mesures essentielles (recentrage sur les sites les plus en difficulté, relance du pilotage, etc.) qu'il réclame depuis longtemps, mais souligne également les

dangers et les imprécisions de certaines autres mesures.

L'année 2005 se termine donc sur des « propositions » : on sait désormais ce qu'il en sera du nouveau dispositif prioritaire dans l'Éducation nationale si Gilles de Robien peut le mettre en œuvre. Quelle sera la réalité des ZEP à la rentrée scolaire 2006 ? Le ministre semble déterminé. Le chef du gouvernement, lui, annonce que l'année 2006 sera celle de l'égalité des chances. ■

■ **ALAIN BOURGAREL** est ancien chargé de mission au Centre Alain-Savary de l'INRP, membre fondateur et secrétaire adjoint de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP).
alain.bourgarel@wanadoo.fr

■ **NdA** : Cette chronique a été rédigée en s'appuyant largement sur la revue de presse quotidienne publiée sur le site de l'OZP :
www.association-ozp.net.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECKOUCHE P., 2005, « Paris-Banlieue : penser et valoriser l'espace urbain dense », *Thema CNRS*, n° 7, « Paris en scènes », 2^e trimestre.
- BEGAG A., 2004, *La République à ciel ouvert*, rapport à monsieur le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, novembre.
(<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000615/0000.pdf>).
- BÉNABOU R., KRAMARZ F. ET PROST C., 2005, « ZEP : quels moyens pour quels résultats ? », *Économie et Statistique*, n° 380, septembre.
- CALVÈS G., 2004, *La Discrimination positive*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- COUR DES COMPTES, 2003, *La Gestion du système éducatif*, rapport au président de la République, suivi des réponses des administrations intéressées, avril.
(http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/systeme-educatif/SysEduc_0.html).
- DIAMANT C., 2004, *École, terrain miné*, Paris, Liana Levi, coll. « Opinion ».
- DUBET F., 2004, *L'École des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Paris, Le Seuil.
- FELOUZIS G., LIOT F. ET PERROTON J., 2005, *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Le Seuil, coll. « HC Essais ».
- DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective), 2005, *Géographie de l'école*, n° 9, Paris, ministère de l'Éducation nationale, mai.
- GUILLAUME F.-R., 2005, « Les ZEP = zones d'échec prolongé ? », analyse du rapport CREST-INSEE 2003, sur le site de l'OZP.
(http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=1447).
- GURGAND M., 2005, « Pour une évaluation des politiques scolaires », *Économie et Statistique*, n° 380, septembre.
- HÉBRARD J., 2002, *La Mixité sociale à l'école et au collège*, rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, mars.
(<http://www.education.gouv.fr/rapport/hebrard.pdf>).
- HIRSCH M. (dir.), 2005, *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*, commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, avril.
(<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000264/0000.pdf>).

- INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 2003, *Les Politiques éducatives locales à caractère interministériel*, rapport à Monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, à Monsieur le ministre délégué à l'Enseignement scolaire, février. (http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/-politiques_educatives.pdf).
- KESLASSY É., 2004, *De la discrimination positive*, Rosny-sous-Bois, Bréal.
- LEYDIER J., MOUCHARD-ZAY H. ET MOURLET E., 2002, *Pour de grands projets d'éducation dans les grands projets de ville*, rapport à Monsieur le ministre délégué à la Ville, avril. (<http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/gpe.pdf>).
- MAURIN É., 2004, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil, coll. «La république des idées».
- MOISAN C. ET SIMON J., 1997, *Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*, Paris, La Documentation française, coll. «Bibliothèque des rapports publics».
- MONS N., 2004, *De l'école unifiée aux écoles plurielles: évaluation internationale des politiques de différenciation et de diversification de l'offre éducative*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, sous la direction de M. Duru-Bellat, IREDU, université de Bourgogne. (http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_120/publications/-2004/04125.pdf).
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZUS, 2004, *Rapport 2004*. (<http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/observatoire-rapport-2004.pdf>).
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZUS, 2005, *Rapport 2005*. (<http://www.histoiresdememoire.org/IMG/pdf/0000.pdf>).
- RAYOU P. ET VAN ZANTEN A., 2004, *Enquête sur les nouveaux professeurs. Changeront-ils l'école?*, Paris, Bayard Centurion, coll. «Essais».
- MAURIN É. ET REVERCHON A., 2005, «La véritable idéologie française, c'est l'élitisme républicain», *Le Monde*, supplément Économie consacré au modèle social français, 4 octobre.
- SABEG Y. ET MÉHAIGNERIE L., 2004, *Les Oubliés de l'égalité des chances*, Institut Montaigne, janvier. (<http://www.association-ozp.net/IMG/pdf/institutmontaigne.pdf>).
- THÉLOT C., 2004. *Pour la réussite de tous les élèves. Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école présidée par Claude Thélot*, Paris, La Documentation française/SCÉRÉN-CNDP, coll. «Rapports officiels».
- THIN D. ET MILLET M., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, PUF, coll. «Le lien social».
- UNSA, 2005, «15 clés pour changer l'école», *L'Enseignant*, n° 88.
- VAN ZANTEN A., 2001, *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, coll. «Le lien social».
- VAN ZANTEN A. ET DARCHY-KOECHLIN B., 2005, «La formation des élites», *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 39, CIEP.
- WATRELOT P. ET ZAKHARTCHOUK J.-M., 2005, «Donner autant à ceux qui ont moins», entretien avec F. Dubet, *Cahiers pédagogiques*, «Cette fameuse motivation», n° 429-430, janvier-février. (http://www.associationozp.net/article.php3?id_article=523).■